|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen  2014-2019 |  |

Document de séance

<NoDocSe>B8‑0228/2018</NoDocSe>

<Date>{03/04/2018}3.4.2018</Date>

<TitreType>PROPOSITION DE RÉSOLUTION</TitreType>

<TitreRecueil>déposée conformément à l’article 133 du règlement intérieur</TitreRecueil>

<Titre>pour une implication plus importante des parlements nationaux dans la transposition des directives européennes</Titre>

<Depute>Joëlle Mélin</Depute>

B8‑0228/2018

Proposition de résolution du Parlement européen pour une implication plus importante des parlements nationaux dans la transposition des directives européennes

*Le Parlement européen*,

– vu l’article 288 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne[[1]](#footnote-1),

– vu l’article 133 de son règlement intérieur,

A. considérant que la transposition des directives européennes revêt une importance particulière dans l’ordre juridique de l’UE;

B. considérant que c’est au terme de cette transposition que les décisions arrêtées par Bruxelles s’imposent aux États membres;

C. considérant que seulement 14 à 17 % des transpositions sont réalisées par l’intermédiaire des parlements nationaux, le reste étant effectué par les pouvoirs exécutifs[[2]](#footnote-2);

1. invite les États membres à favoriser, dans le cadre de leur système législatif propre, le rôle de leurs parlements nationaux;

2. encourage la Commission à soutenir toutes les actions en faveur d’une plus grande implication des parlements nationaux dans la transposition des directives européennes;

3. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux États membres.

1. L’article 288 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne dispose que les instances nationales ne sont liées que par le résultat à atteindre, mais sont libres des moyens et de la forme qu’elles souhaitent utiliser pour atteindre l’objectif de la directive. [↑](#footnote-ref-1)
2. L. K. Perez, National Parliamentary Involvement in EU Policy-Making: Questions, Resolutions and Transposition, th., 2016. 145. [↑](#footnote-ref-2)